



N° de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulange siège en séance ordinaire ce 13 mars 2024. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, DAVE HÉRAULT et PHILIPPE OUELLET

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 7 février 2024
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Appui de la Municipalité du Village de Fort-Coulange pour le projet de Vélo électrique
 - 5.2. Augmentation d'heures pour l'employé 41-0001
 - 5.3. Demande de dons et révision des unités imposables
 - 5.4. Embauche permanente d'un(e) *Agent(e) administratif(-ve)* suite à un départ
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Abroger la résolution – Rémunération des services de premiers répondants portant le no : 2020-08-205
 - 6.2. Rémunération des services de premiers répondants
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Demande d'un remboursement au propriétaire matricule 8577-86-3206 pour des travaux exécutés à leur domicile
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1. Dépôt des États financiers de l'organisme OH du Pontiac pour l'année 2023
 - 9.2. Dépôt du budget révisé 2024, déficits d'exploitation OH du Pontiac
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1. Demande de la Coopérative du Centre de Loisirs des Draveurs Century 21 Élite
 - 11.2. Village en fête 2024- Chargée de projet
12. **FINANCES**
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de février 2024
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
- 14.
15. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
16. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
17. **CORRESPONDANCE**
18. **SUIVI DE DOSSIERS**
19. **VARIA**



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par-DAVE HÉRAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
Responsable : Aréna			
Comité : Consultatif en urbanisme			
PHILIPPE OUELLET			
Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile			
Responsable des Parcs et Aréna			
GAÉTAN GRAVELINE			
Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)			
Comité : consultatif en urbanisme et Chute Coulonge			
DEBBIE LAPORTE			
Responsable du OH et Parcs			
Comité : Ressources humaines			
NATHALIE DENAULT			
Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile			



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

LISE A. ROMAIN			
Responsable de la Culture, famille et aînés Comité : Ressources humaines			
NAOMIE RIVET			
Directrice générale Greffière-trésorière			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2024

2024-03-022

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 février 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 février 2024 ; avec modification ; abroger la résolution 2024-02-020.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE POUR LE PROJET DE VÉLO ÉLECTRIQUE

2024-03-023

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE les membres du conseil de la
Municipalité du Village de Fort-
Coulonge appuient le projet en
tourisme et loisir du programme Pastel
issue de la coopérative de
développement régional du Québec.

ADOPTÉE

5.2 AUGMENTATION D'HEURES POUR L'EMPLOYER 41-0001

2024-03-024

ATTENDU le départ d'un employé 41-0002 ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la
Municipalité du Village de Fort-
Coulonge acceptent d'augmenter les
heures de l'employé 41-0001 de 32
heures à 36 heures.

ADOPTÉE

5.3 DEMANDE DE DONNS ET RÉVISION DES UNITÉS IMPOSABLES

2024-03-025

ATTENDU les Chevaliers de Colomb- Conseil
7221 à déposer une demande aux
membres du conseil de la Municipalité
du Village de Fort-Coulonge
concernant un don monétaire et une
réévaluation les unités imposables de
la salle afin de vérifier pour une
réduction des taxes;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la
Municipalité du Village de Fort-
Coulonge refusent la demande de don
monétaire des Chevaliers de Colomb
du Conseil 7221. Et réévaluera les
unités imposables au prochain
budget.

ADOPTÉE

5.4 EMBAUCHE PERMANENTE D'UN(E) AGENT(E) ADMINISTRATIF(-VE) SUITE À UN DÉPART

2024-03-026

ATTENDU le départ de l'Agente administrative,
employée numéro 13-0003;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- QUE** procède à l'embauche d'un(e)
Agent(e) administratif(-ve);
- QU'** il s'agit d'un poste permanent à temps
complet de 35 heures par semaine;
- QUE** le poste soit affiché sur notre babillard
communautaire, le journal du Pontiac,
la radio communautaire CHIP, les
sites : de la Municipalité et Facebook;
- QUE** les membres du conseil municipal du
Village de Fort-Coulonge autorisent la
Directrice générale à mettre en place
un comité de sélection de trois (3)
personnes pour le processus
d'embauche.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ABROGER LA RÉOLUTION PORTANT LE NO : 2020-08-205

2024-03-027

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal de
la Municipalité du Village de Fort-
Coulonge acceptent d'abroger la
résolution portant le numéro 2020-08-
205.

ADOPTÉE

6.2 RÉMUNÉRATION DES SERVICES DE PREMIERS
RÉPONDANTS

2024-03-028

ATTENDU QUE Ceux-ci demandent une
rémunération;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

- QUE** la Municipalité du village de Fort-
Coulonge accepte de rémunérer
quatre (4) premiers répondants par
appel, à leur taux pompier.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7. TRAVAUX PUBLICS

**7.1 DEMANDE D'UN REMBOURSEMENT AU PROPRIÉTAIRE
MATRICULE 8577-86-3206 POUR DES TRAVAUX
EXÉCUTER À LEUR DOMICILE**

2024-03-029

ATTENDU QUE

les propriétaires du matricule 8577-86-3206 à déposer une demande aux membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge concernant un problème de plomberie;

ATTENDU QUE

les propriétaires demandent un remboursement des frais encourus afin de régler des problèmes de plomberie encourus dans leur domicile;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge n'autorisent pas le remboursement;

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**9.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISME OH DU
PONTIAC POUR L'ANNÉE 2020**

2024-03-030

ATTENDU QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge acceptent le dépôt des rapports financiers de l'organisme OH;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge autorisent le paiement de 4306, 00\$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**9.2 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2024, DÉFICITS
D'EXPLOITATION OH DU PONTIAC**

2023-03-031

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge acceptent le dépôt du budget 2024 (révisé) pour l'organisme 004036 OFFICE D'HABITATION DU PONTIAC approuvé par l'organisme le 1^{er} décembre 2023.

ADOPTÉE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DU CENTRE DE LOISIRS
DES DRAVEURS CENTURY 21 ÉLITE**

2024-03-032

ATTENDU QUE

la Coopérative du Centre de Loisirs des Draveurs Century 21 Élite demande un don pour l'année 2024 d'une somme de 14 468,50 \$ à la municipalité pour permettre au centre de loisirs de remettre les comptes de taxes à zéro ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent :

Une remise en forme de don de 14 468,50\$ a la Coopérative du Centre de Loisirs des Draveurs Century 21 Élite. Le montant sera prélevé du poste budgétaire 0270120900 pour l'année 2024.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

11.2 VILLAGE EN FÊTE 2024 — CHARGÉE DE PROJET

2023-03-033

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge souhaite continuer l'activité du Village en Fête ;

ATTENDU QUE cette fête aura lieu le 8 juin 2024 ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptent l'embauche de madame Claudée Galipeau au poste de chargée de projet — Village en fête.

QUE Le conseil est informé de la rémunération ; qui, comme les conditions de travail et la description de tâche feront partie intégrante du contrat de travail signé par madame Galipeau.

QUE la municipalité procèdera au premier versement à la chargée de projet du Village en Fête comme indiqué dans le contrat la somme de 1750,00 \$

ADOPTÉE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER 2024

2024-03-034

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE les comptes du mois de février ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et DAVE HÉRAULT**



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 242 934,40 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	28 870,46	\$
Opérations courantes payées	117 37,88	\$
Immobilisations payées	(91 39,43)	\$
Opérations courantes à payer	127 65,49	\$
Total	242 34,40	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 13^e jour du mois de mars 2024.


NAOMIE RIVET,

Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-03-035

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le
président déclare la clôture de
l'assemblée à 19H40.

ADOPTÉE

Présidente

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».